Filmer ou utiliser des Oreillettes pour coacher à distance ?

INTERDITS !!!

1ère évènement /

Lors d'une compétition individuelle, un conseilleur signale que le conseilleur adverse filme la partie avec son smartphone de sorte à ce qu'un coach avec lequel il est en "visio" à distance puisse conseiller son joueur.

2ème évènement /

Lors d'une compétition individuelle, un conseilleur dispose d'un système de communication par oreillette avec son joueur en train de disputer une partie.

Observations / L'emploi de ces moyens techniques constaté récemment au sein du tennis de table est tout à fait inédit à ce jour en France.

Position de la CFA, de l'IFEF et de deux superviseurs ITTF /

Les règlements sportifs stipulent qu'un conseilleur soit désigné avant la partie. Or, en compétition individuelle : un seul conseilleur par joueur et le même pour toute la partie.

Art 3.5.1.2 *- Au cours d'une compétition individuelle, un joueur ou une paire ne peut recevoir de conseils que* ***d'une seule personne, désignée*** *à l'avance à l'arbitre.*

➡ Sur cette base règlementaire, **le coaching à distance est interdit** car :
- Pas de contrôle possible de la qualité du conseilleur (licencié ?...) ;
- Pas de contrôle possible du nombre de conseilleurs (?).

Action-Réaction de l'Arbitre /

L'arbitre qui constate ce type de coaching doit **faire stopper la partie en cours et appeler le JA**.

Réalisé par Éric FRITSCH
AI – FO ARB-JA1